



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE LAGES  
Séance du 6 décembre 2021**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
Afférents au Conseil Municipal	<b>15</b>
En exercice	<b>14</b>
Nombre de présents	<b>14</b>
Excusée	<b>1</b>

**Date de convocation :** L'an deux mille vingt et un,  
2 décembre 2021 le 6 décembre à vingt heures trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice CREPY, Maire.

**Date d'affichage :**  
13 décembre 2021

**Présents :** Mmes et MM. Fabrice CRÉPY, Magali BONNEFOY, Marc BÉDÉ, Valérie DUPUY, Stephan POURCET, Emilie CAZAUX, Florence SIORAT, Patrick BOURGEOIS, Frédéric ROCHIS, Maritza PERDRIEL, Stéphane-Jean DUPHLOUX, Jérémy BAS, Stéphanie DE LACHADENEDE, Caroline PERETTI

**Excusée :** Emilie LUYCKX

**Procurations :**

Madame Valérie DUPUY a été nommée secrétaire.

---

Le procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 10 novembre 2021 approuvé à l'unanimité.

## I- DELIBERATIONS

**N° 2021-48- OBJET : Choix des candidats suite au marché de travaux de viabilisation du lotissement communal « Les Vignes »**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Maitre d'œuvre en charge du marché du lotissement communal « Les Vignes » (Valoris) a présenté un rapport d'analyse des offres lié au marché de travaux de viabilisation du lotissement communal « les Vignes » le 26 novembre 2021. Il est rappelé que le marché porte sur :

- La création d'une voirie avec un accès sur la RD1 et un accès sur la RD94a
- La réalisation de tous les réseaux (Eaux pluviales, Eaux usées, Electricité, Télécom, adduction d'eau potable et éclairage public) ainsi que les branchements des lots nus.
- La réalisation de bassin de rétention des eaux pluviales

Le marché a été décomposé en 2 lots :

- Lot 1 Voirie et réseaux d'assainissement (Eaux pluviales et eaux usées) avec possibilité de prestations supplémentaires telle que l'abattage de platane à l'entrée de la RD1, la mise en œuvre de

géotextile et de gales en fond de fossé, la fourniture et pose de potelet bois  
-Lot 2 Réseaux sec et eau

Le lot 1 a fait l'objet de 8 offres et le lot 2 de 3 offres.

Au vu du rapport détaillé proposé par le maître d'œuvre, les offres présentant le meilleur rapport technico-économique sont les suivantes :

L'entreprise LATIEULLE BTP pour le lot 1, avec un montant de 632 329.39 € HT soit 758 795.27 € TTC  
L'entreprise ETPM pour le lot 2, avec un montant de 184 072.60 € HT soit 220 887.12 € TTC

Monsieur le Maire propose au conseil d'attribuer le marché à ces 2 entreprises.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité :**

- D'entériner la décision de monsieur le Maire concernant les choix des entreprises ci-dessus pour la réalisation du projet et accepter les offres de prix pour les travaux de viabilisation du lotissement communal « Les Vignes », validant ainsi le coût de l'opération.
- De valider les différents devis proposés par les entreprises LATIEULLE BTP et ETPM pour un montant total de 632 329.39 € HT soit 758 795.27 € TTC et 184 072.60 € HT soit 220 887.12 € TTC
- Charge Monsieur le Maire de notifier le marché aux entreprises précitées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec les entreprises retenues et toutes autres pièces concernant le marché.

#### **N° 2021-49- OBJET : Rapport CLECT n°1 révision libre compétence EAU**

##### Préambule explicatif

*La Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission :*

- d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;*
- d'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres.*

*La CLECT doit donc obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.*

*Il revient à la CLECT, telle qu'elle est définie par la loi du 12 juillet 1999, de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées.*

*Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert. C'est ainsi que la CLECT s'est réunie le 19 octobre 2021, pour examiner les différents points contenus dans le rapport joint avec leurs incidences respectives sur l'attribution de compensation versée à la Commune.*

Monsieur le Maire informe que par courrier recommandé en date du 29/10/2021, la Présidente de la CLECT des « Terres du Lauragais » a transmis le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du mardi 19 octobre 2021 relatif à :

#### **Rapport CLECT n°1 révision libre compétence Eau**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que ce dernier a été adopté à l'unanimité des membres de la CLECT présents

Il rappelle, que ce rapport est soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres et précise qu'il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (*la moitié des*

communes représentant les 2 tiers de la population de l'E.P.C.I. ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l'E.P.C.I.) émet un avis favorable.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le **du Rapport CLECT n°1 révision libre compétence Eau** dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT.

Monsieur le Maire donne lecture du présent rapport, et *vu l'exposé qui précède* demande au conseil municipal, conformément :

- *Code général des Collectivités Territoriales,*
- *Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C*
- *À l'avis favorable de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du mardi 19 octobre 2021*

De bien vouloir se prononcer sur ledit rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité :**

-Le conseil approuve le **Rapport CLECT n°1 révision libre compétence EAU** en date du 19 octobre 2021 tel que présenté en annexe.

-Le conseil autorise le maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaire en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**N° 2021-50- OBJET : Décision modificative numéro 4 Budget Primitif 2021**

Monsieur le Maire propose le virement de crédits suivant en section d'investissement :

Désignation	Dépenses	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D 2138 (Opération 246) Achat gare	5 013.00 €	
D 2151 (Opération 251) Création de trottoirs		570.00 €
D 2188 (Opération 250) Chaudière école		4 443.00 €
<b>TOTAL Chapitre 21 Immobilisations corporelles</b>	<b>5 013.00 €</b>	<b>5 013.00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>5 013.00 €</b>	<b>5 013.00 €</b>

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :**

De voter à l'unanimité la décision modificative telle qu'elle a été présentée.

**N° 2021-51- OBJET : Emprunt pour le financement du lotissement communal Les Vignes**

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement du projet de lotissement communal « Les Vignes », il est nécessaire de recourir à un emprunt en 2 parties.

Une première partie pour un montant de 1 222 000.00 € afin de financer l'acquisition foncière ainsi qu'une seconde partie de 800 000.00 € destinée au financement des travaux.

Après avoir étudié plusieurs propositions, Monsieur le Maire a retenu la proposition du Crédit Agricole :

Foncier :

Montant du prêt : 1 222 000.00 €  
Périodicité : Annuelle  
Durée du contrat de prêt : 2 ans  
Taux d'intérêt : 1.50 %  
Montant première échéance : 18 330.00 €  
Montant dernière échéance : 1 240 330.00 €  
Frais de dossiers : 3 000.00 €

Caution obligation de faire :

Montant de l'assiette : 30 000 €  
Durée : jusqu'à la DAT et au certificat de non opposition  
Facturation : 500 €  
Formalisation : Acte sous seing privé  
CMEF : Mêmes conditions CTR foncier

Travaux :

Montant du prêt : 800 000.00 €  
Périodicité : Annuelle  
Durée du contrat de prêt : 2 ans  
Taux d'intérêt : 1.50 %  
Montant première échéance : 12 000.00 €  
Montant dernière échéance : 812 000.00 €

Les travaux bénéficieront d'une garantie financière d'achèvement (GFA) d'une assiette de 1 579 000.00 € pour laquelle la commune devra participer à hauteur de 1% soit 15 790.00 €. La réalisation de cet emprunt est soumise à la condition que la commune affecte le produit de la vente des terrains à bâtir au remboursement du prêt relais, ou en diminution du droit de tirage si les ventes venaient à être effectuées avant le complet déblocage du financement.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :**

D'autoriser monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux contrats de prêt avec le Crédit Agricole pour le financement du lotissement communal « Les Vignes »

**N° 2021-52- OBJET : Acquisition d'une chaudière et d'un ballon pour le groupe scolaire (Annule et remplace 2021-46)**

Afin de respecter le diagnostic énergétique de l'ADEME, prévoyant une puissance de 37.4 Kw pour la chaudière du groupe scolaire, il est nécessaire d'effectuer un nouveau devis pour le remplacement de cette dernière.

3 devis ont été soumis à la commission d'appel d'offre, dont 2 ayant répondu au cahier des charges sur la puissance demandée. Le Mailloux ayant été retenu pour sa note technique et financière.

La société LE MAILLOUX J.Y. a proposé le devis suivant :

**9 285.00 € H.T.**  
1 857.00 € TVA

**11 142.00 € T.T.C.**

Initialement prévue au budget primitif 2021, article 2135 de la section d'investissement, cette opération nécessitera une décision modificative afin d'être réalisée et ce en raison du surcout nécessité par le diagnostic de l'ADEME. Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne pour l'acquisition de ce matériel.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'acquérir une chaudière pour le groupe scolaire.
- Accepte le devis de la société LE MAILLOUX J.Y. ainsi que le mode de financement présenté par Monsieur le Maire.

**N° 2021-53- OBJET : Adoption d'un nouveau règlement pour le marché communal de plein vent**

Monsieur le Maire fait part de sa volonté de mettre à jour le règlement du marché communal de plein vent. Ce nouveau règlement a été soumis aux avis des chambres de commerce et de l'industrie (avis du 22 octobre 2021) et des métiers et de l'artisanat (avis du 22 octobre 2021). Toutes les remarques des chambres ont été prise en compte dans l'élaboration de la version finale du règlement.

Les tarifs des emplacements demeurent inchangés par rapport au précédent règlement, soit :

Cat A : étal seul .....	0,30 € le ml par jour d'occupation
Cat B : camion, magasin ou étal + camion .....	0,40 € le ml par jour d'occupation
Cat C : occasionnel .....	1,00 € le ml par jour d'occupation
Droit de raccordement .....	1,00 € sup par jour d'occupation

Il est cependant précisé que le paiement se fera désormais de manière trimestrielle.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

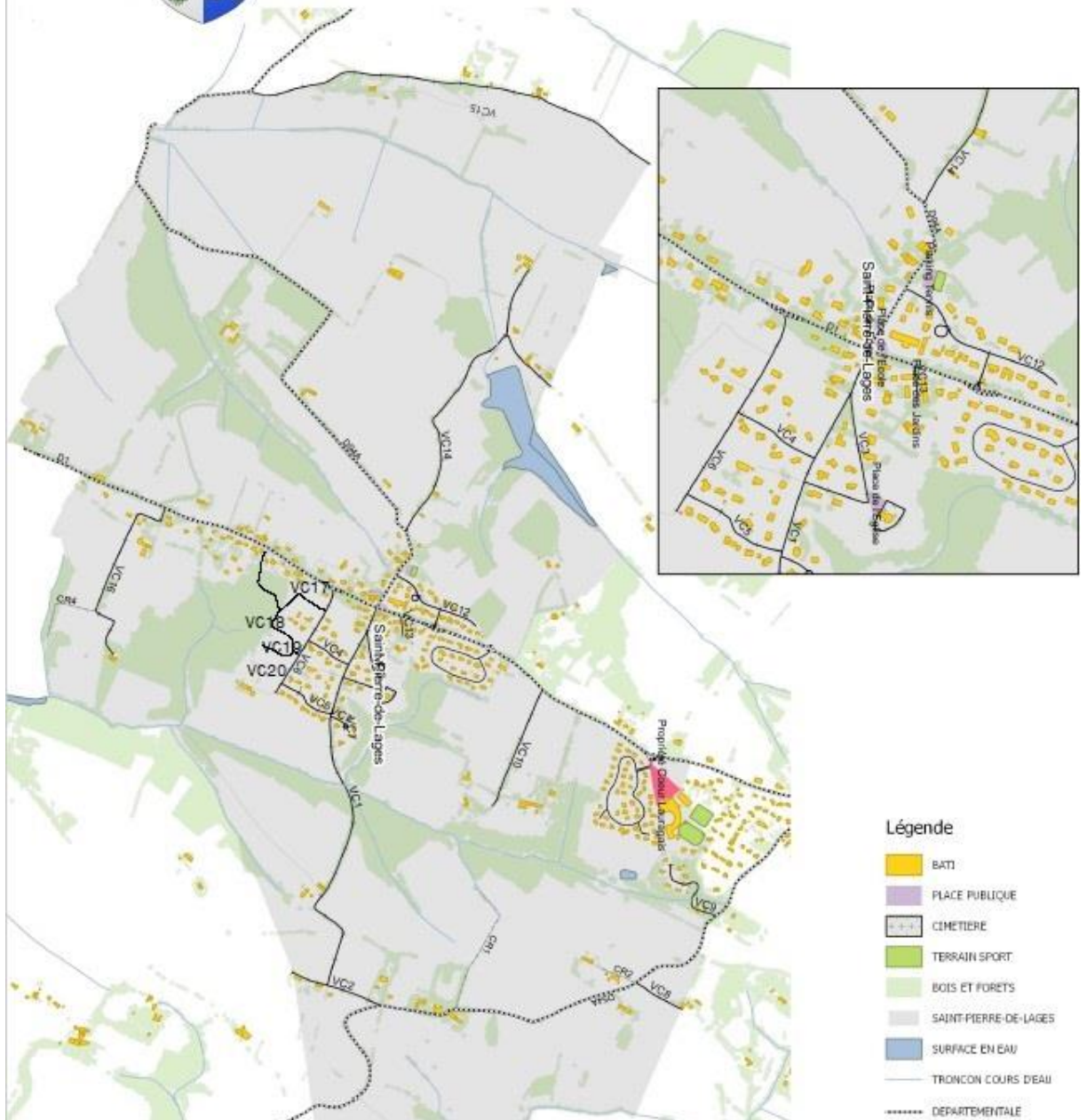
- d'adopter le règlement intérieur ci-annexé.
- charge Monsieur le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

**N° 2021-54- OBJET : Validation de la carte de recensement de la voirie de Saint Pierre De Lages au 6 décembre 2021**

Monsieur le Maire présente au conseil pour validation, la carte de la voirie la commune ainsi que la liste de la voirie de Saint Pierre de Lages. Ce document n'avait pas été mis à jour depuis l'année 2016 et permettra de réévaluer le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'année 2022.



# Carte de la voirie de Saint-Pierre de Lages



Liste de la voirie de la commune de St-Pierre de Lages

Voie communale (VC)			
Nom	Longueur (en ml)	Localisation	Observation
VC1 Chemin des Orphelines	1552	de D1 à VC2	
VC2 Chemin dit de Lagarde	354	de D54A à limite St Foy d'Aigrefeuille	
VC3 Chemin de l'Eglise	349	de VC1 à VC1	
VC4 Chemin de Cocagne	176	de VC1 à VC6	
VC5 Allée du Pastel	230	de VC1 à VC6	
VC6 Chemin du Touron	442	de D1 à Touron	
VC7 Lotissement Beausoleil	110	de VC1 à fond lotissement	
VC8 des Eoules	199	de D54A à limite Lanta	
VC9 Chemin de la Barrague	141		
VC10 d'en Jalaber	568		
VC12 Impasse des Albigots	538	de D94A à fond Impasse des Albigots	
VC13 Impasse cité des Jardins	70	de D1 à la Batisse	
VC14 de Germa	1400	de D94A à Germa	
VC15 d'en Rouil	792	de D94A à Limite Vallesvilles (1584/2)	Mitoyen Vallesvilles
VC16 Chemin de Lingrat	748	de D1 à Lingrat	
VC 17 Chemin des Perrières	474		
VC 18 Impasse de la Source	95		
VC 19 Chemin des Mousserons	151		
VC 20 Chemin des Ruches	125		

Total	8514
-------	------

Chemin rural (CR)			
Nom	Longueur (en ml)	Localisation	Observation
CR1 de Lagarde	535	de D54A à Lagarde	
CR2 en Curt	136	de D54A à le Poulard	
CR4 de Lingrat	284	de VC17 à Lingrat	

Total	955
-------	-----

Voie communale à caractère de rue			
Nom	Longueur (en ml)	Localisation	Observation
Rue du Caoulet	571	de D1 à D1 ancienne VC11	

Total	571
-------	-----

Place publique			
Nom	Surface (en m <sup>2</sup> )	Localisation	Observation
Place de la mairie	811	devant la mairie	
Place des jardins	201	au fond de la cité des jardins	
Place de l'Eglise	1017	devant l'église	

Place de l'Ecole	411	devant l'école	
Parking Tennis	825	devant le tennis	

Total	3265
-------	------

Voie verte			
Nom	Longueur (en ml)	Localisation	Observation
VV1 Giratoire Monplaisir	475	Avenue de Vallesvilles	
VV2 Giratoire Monplaisir	721	Chemin de Combebernat	

Total	1196
-------	------

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :**

De valider la carte de la voirie de Saint Pierre De Lages ainsi que la liste de la voirie de la commune proposés.



## II- SUJETS SOUMIS A DISCUSSION

- **Délibérations**

Monsieur le Maire ouvre la séance en exprimant au conseil son souhait de cadrer de manière plus soutenue le déroulement des séances. La plupart des points nécessitant d'être débattus le seront après le conseil et les prises de décisions qui en découlent seront prises lors des séances suivantes.

Il est précisé que la CLECT est une commission dont le rôle est d'évaluer les charges qui proviennent du transfert des compétences des communes vers la communauté de commune. La délibération abordée lors de la séance concerne l'impact du transfert de la compétence eau sur l'attribution de compensation, qui se fera en « révision libre ».

Comme cela a été précisé dans la délibération, le cout d'acquisition de la chaudière a du être revu pour être conforme au rapport de l'ADEME. Monsieur le Maire assure que la chaudière permettra d'être alimenté par tout type de gaz dans le futur sans modifications importantes.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a pris en compte les pistes cyclables détachées de la voirie dans la délibération liée au recensement de la voirie. Il s'agit des pistes situées entre le collège et le cœur de village. Le chemin des Perrières, l'impasse de la source, le chemin des Mousserons et le chemin des Ruches ont également été compatibles.

La délibération relative aux 1 607 heures a été retirée suite au fait que le comité technique ait émis un avis défavorable à l'ensemble des communes. Le comité devrait de nouveau se réunir pour émettre un avis. La délibération est donc reportée au prochain conseil municipal.

La délibération relative à la signature de la convention avec l'EPFO a été annulée. Le conseil municipal souhaite obtenir plus de précisions et de garanties sur le rôle que l'EPFO jouera dans le projet d'aménagement du cœur de village. Monsieur Coutelier, représentant de l'EPFO, viendra en commission ou en conseil afin d'apporter plus de précisions sur le projet et de répondre aux questions des conseillers.

- **Démission de monsieur Stéphane-Jean DUPHLOUX de la commission culture et vie associative**

Monsieur Stéphane-Jean DUPHLOUX annonce sa démission de la commission Culture et vie associative, social et lien intergénérationnel. Ce dernier précise que la commission pourra compter sur lui pour toute demande d'information nécessaire à son bon fonctionnement.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'il y'a des volontaires pour remplacer monsieur DUPHLOUX. Il propose ensuite que la présidence de la commission soit reprise par madame Maritza PERDRIEL dès la rentrée, en soulignant le fait que cette dernière est très investie dans le Téléthon et le marché de Noël. Ce choix est approuvé à l'unanimité.

- **Dissolution de la commission déchets**

Monsieur le Maire annonce la dissolution de la commission déchets pour disfonctionnement. L'avenir de la commission sera discuté lors d'une prochaine réunion de travail.

- **Lotissement communal Les Vignes**

Monsieur le Maire rapporte que 11 réservations ont été effectuées pour l'achat des terrains. Les travaux débuteront avant le 15 janvier 2022, ces derniers seront menés par les 2 entreprises sélectionnées par délibération au début du conseil.

Monsieur CREPY souhaite mettre en œuvre un groupe de travail dédié à l'aménagement paysager du lotissement. Il porte également connaissance au conseil du fait que le projet de bassin a été intégré au dossier de l'aménagement.

Un projet d'aménagement de sortie du lotissement sur l'avenue de Vallesvilles a été demandé afin de sécuriser la traversée des piétons.

L'élagage du platane situé à l'entrée du lotissement Les Vignes (Coté RD1) a été réalisé pour la somme de 470 €.

Monsieur le Maire informe le conseil que 2 frênes en limite de propriété du côté de l'entrée du lotissement (Coté RD94A) font courir un risque sur les façades avoisinantes. Certains propriétaires souhaitent conserver les arbres malgré le danger potentiel.

Une réunion sera organisée afin d'évaluer s'il est nécessaire d'abattre les frênes ou si un simple élagage est suffisant pour la sécurité des habitants.

- **Accueil du jury pour la labellisation zéro phyto**

Madame Magali BONNEFOY fait part au conseil de la visite du jury de la charte régionale zéro phyto en date du mardi 30 novembre 2021. 3 personnes du jury étaient présentes, ainsi qu'une partie des élus et les agents techniques communaux.

Les agents ont détaillé leurs pratiques d'entretien des espaces verts (broyage, désherbage manuel, pas d'utilisation de produit phytosanitaire, fauchage tardif, paillage ...). Une visite du cimetière a également été effectuée.

La commune a obtenu le score de 2 grenouilles, le maximum étant de 3.

L'obtention du label « Terre saine » nécessiterait d'améliorer la communication auprès des administrés, par le biais de panneaux informatifs, d'une rubrique sur le site internet et de flyers thématiques. Il serait également nécessaire de repenser l'embellissement du cimetière, le fleurir davantage et enherber les allées en impliquant les administrés en effectuant par exemple des chantiers participatifs.

- **Présentation du nouveau site internet en projet**

Monsieur Stephan POURCET informe le conseil que le gestionnaire de contenu du nouveau site internet de la commune a été livré. Les droits ont été obtenus le 19 novembre 2021.

Une présentation de l'interface est faite auprès des conseillers. Monsieur POURCET précise que les éléments sont à personnaliser : les icônes d'onglets ne sont pas assez visibles, il reste à créer les pages, les menus déroulants etc.

Plusieurs icônes seront directement accessibles depuis la page principale : Démarches en ligne, Associations, publications, Scolaire, Agenda. L'onglet recherche sera situé en haut à droite de la page.

Le site sera compatible avec les écrans d'affichages des smartphones.

La commission numérique finalisera le travail une fois le bulletin municipal terminé, soit à partir du mois de janvier 2022. Il faudra alors compter environ 1 à 2 mois de travail pour rendre le site fonctionnel. Ce dernier devrait être en ligne au printemps prochain.

**La séance est levée le lundi 6 décembre 2021 à 22h45.  
La date du prochain conseil est fixée au mercredi 12 janvier 2022.**

## Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal

**N° 2021-48- OBJET** : Choix des candidats suite au marché de travaux de viabilisation du lotissement communal « Les Vignes »

**N° 2021-49- OBJET** : Rapport CLECT n°1 révision libre compétence EAU

**N° 2021-50- OBJET** : Décision modificative numéro 4 Budget Primitif 2021

**N° 2021-51- OBJET** : Emprunt pour le financement du lotissement communal Les Vignes

**N° 2021-52 - OBJET** : Acquisition d'une chaudière et d'un ballon pour le groupe scolaire (Annule et remplace 2021-46)

**N° 2021-53- OBJET** : Adoption d'un nouveau règlement pour le marché communal de plein vent

**N° 2021-54- OBJET** : Validation de la carte de recensement de la voirie de Saint Pierre De Lages au 6 décembre 2021

Ont signé les membres présents :

<b>NOMS - PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>	<b>SIGNATURES</b>
CRÉPY Fabrice	Maire	
SIORAT Florence	1 <sup>er</sup> Adjoint	
BONNEFOY Magali	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
POURCET Stephan	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
BAS JérémY	Conseiller Municipal	
BÉDÉ Marc	Conseiller Municipal	
BOURGEOIS Patrick	Conseiller Municipal	
CAZAUX Émilie	Conseillère Municipale	
DE LACHADENEDE Stéphanie	Conseillère Municipale	
DUPHLOUX Stéphane-Jean	Conseiller Municipal	
DUPUY Valérie	Conseillère Municipale	
LUYCKX Émilie	Conseillère Municipale	Absente
PERDRIEL Maritza	Conseillère Municipale	
PERETTI Caroline	Conseillère Municipale	
ROCHIS Frédéric	Conseiller Municipal	